CONDITIONS pour le PUBLIC.

1o. POUR LA FEUILLE SEULEMENT.—DIX PIASTRES PAR AN payable six mois d'avance. On ne s'abonne pas pour moins d'un an.

2o. Aucun abonnement pour la campagne ne sera reçu, à moins qu'on n'indique quelqu'un à la Nouvelle-Orléans chargé de payer régulièrement. L'abonnement est exigible l'année d'avance.

3o. Aucun abonnement pour la campagne ne sera arrêté à moins que les arrérages ne soient payées, et à moins aussi que celui qui voudra suspendre son abonnement, en ait fait connaître son intention par écrit, à l'*Editeur* de l'Abeille *seulement*, huit jours avant l'expiration de l'abonnement courant.

4o. Les Avis se publient en ANGLAIS et en FRANÇAIS. On ne les admet pas dans une seule langue. Le prix est D'UNE PIASTRE pour *dix lignes ou moins*, pour la première insertion de chaque langue, *et cinquante cents* pour les insertions subséquentes.

5o. Les Avis qui seront publiés par *intervalle* seront payés aux mêmes prix que la première insertion, c'est-à-dire une piastre par chaque langue et par chaque publication.

6o. Les avis dont le nombre d'insertions ne sera pas limité, seront publiés jusqu'à ce qu'on les arrête, aux frais de ceux qui les auront envoyés.

7o. On prend des abonnements à l'année pour la publication des avis *commerciaux*, à ces prix raisonnables.

8o. Les lettres adressées à l'éditeur doivent être affranchies, dans le cas contraire, elles resteront à la poste.

9o. Les abonnés qui ne recevront pas régulièrement leur gazettes sont priés d'en informer l'éditeur.

10o. Les porteurs de l'*Abeille* n'ont le droit ni de prendre un abonné, ni celui de suspendre un abonnement.

Pour les côtes.

Paquebot de St. Martinsville, Attakapas et Plaquemines.—Le bateau à vapeur VETERAN, capitaine [illegible] Dalhoussoye, fera ses trajets comme paquebot régulier entre St. Martinsville et Plaquemines, (durant les eaux basses). Il partira de St. Martinsville pour Plaquemines tous les dimanches à 7 heures du matin. En retournant il quittera Plaquemines pour St. Martinsville, Nle. Ibérie et Franklin tous les jeudis à dix heures du matin. Pour fret ou passage s'adresser à GRAY, DURRIVE & Co.
42 & 43, Nlle Levée.

N. B. Les passagers allant aux Attakapas n'éprouveront pas de retard à Plaquemine, en partant de la Nouvelle-Orléans, tous les mercredis par les bateaux à vapeur COLUMBIA et COMMERCE, attendu que le VETERAN attendra les passagers qui viendront par ces bateaux.

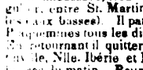

A VENDRE
Le bateau à vapeur CHAMPION, dans le meilleur état possible est offert en vente. Ce bateau est si bien connu par sa marche supérieure qu'il est inutile d'entrer dans aucuns détails; il a été construit dans l'Est, et a une machine à basse pression, il est doublé et cheviller en cuivre. S'adresser à Messrs. J. W. Zacharie & co, ou à la pension de madame Keen, rue Poydras, à GEO. JOHNSON,
qui offre à vendre, 100 barils de Harenge de Potomac en bon ordre. 3 dec—[illegible]

Pour les ports de E.-Unis.

Pour Charleston—La goélette fine marcheuse EDWARD O'BRIEN, capit. Watts, est chargée entre ponts; elle recevra au frei du reste de la classe pour le pont. S'adresser à
6 déc BAILY & ABBOTT, 14, rue Bienville.

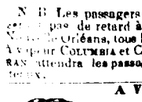

Pour New York—Le [illegible] paquebot OHIO, capitaine Garvin, est maintenant en chargement, et il sera expédié sous peu. Pour reste du fret ou passage, s'adresser à
HOSKINS & WILCOKS,
2 déc rue du Camp no 51.

POUR BOSTON *Premier batiment*—le beau brick double et cheviller en cuivre *Falco*, capitaine Crowell, demande l'encombrement de ses chevilles pour compléter son chargement, pour le fret ou passage, s'adresser à bord, vis à vis les Halles, ou à BAILEY & ABBOTT,
23 nov No. 14 rue Bienville.

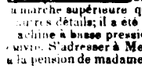

POUR PHILADELPHIE—Le brick paquebot WM. HENRY, capitaine Morrell est maintenant en déchargement et recevra du fret en peu de jours. Pour fret ou passage, s'adresser à
HOSKINS & WILCOCKS,
14 nov 51, rue du Camp.

POUR PHILADELPHIE—Le navire paquebot OHIO, capitaine Garvin, est maintenant en déchargement, et sera expédié sans délai. Pour fret ou passage, s'adresser à
HOSKINS & WILCOCKS,
19 nov 51, rue du Camp.

POUR PHILADELPHIE.—Ligne de Hand, Premier Paquebot. Le beau Navire BELLA HAND, Capt. Mathew, ayant trois quarts de son chargement à bord, pour reste du fret ou passage s'adresser à
HOSKINS & WILCOCKS,
23 nov Rue du Camp no 51.

Pour Baltimore.—Le bon brick fin voilier TWEED, capitaine Robinson est prêt à recevoir du fret; il se rendra à la cote si l'on désire. S'adresser à
30 nov L. H. GALE.

Pour les ports d'Europe.

Pour le Havre—Le beau navire A 1 RUSSELL, capitaine Robbins, peut prendre 150 a 200 balles de coton et il sera expédié sous quinze jours. Pour conditions ou passage s'adresser à LEVI H. GALE,
No. 93, rue de la Commune.

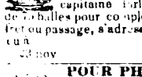

POUR LE HAVRE.
Le beau navire A 1 GEORGE, capt Choate, peut prendre 300 balles pour compléter son chargement et sera expédié sans délai. Pour fret ou passage, s'adresser à L. H. GALE,
24 nov rue St Charles, No 16.

POUR LE HAVRE.—passage seulement—le navire **Comberland**, coté A. I. capitaine Hasty, partira vers la fin de ce mois. Pour passage seulement s'adresser au capitaine à bord ou à R. A. LEFEBVRE.
22 nov Rue Toulouse No 10

POUR LE HAVRE.—Le bon brick **Horace**, capitaine Foss, manque 200 balles pour compléter son chargement, pour le fret ou passage s'adresser à L. H. GALE,
22 nov Rue St. Charles No. 16.

POUR LE HAVRE.—Le beau navire le Globe, capitaine Porter, demande 250 balles pour compléter son chargement. Pour passage, s'adresser à L. H. GALE.
Rue St. Charles No 16.

POUR LE HAVRE.—Le navire A, 1 OLYMPIA, capitaine Stugs, ayant son chargement engagé, partira sans délai pour le port. Pour fret ou passage ayant de beaux emménagements, s'adresser à BAILEY & ABBOTT,
26 nov No. 14 rue Bienville.

POUR LE HAVRE—Le A 1, navire CALEDONIA, peut prendre environ 300 balles de coton pour compléter son chargement. Pour fret ou passage, ayant de beaux emménagements, s'adresser à BAILEY & ABBOTT,
15 nov rue Bienville, No. 14.

POUR LE HAVRE—(Passage seulement.—Le navire A 1, fin voilier et tirant peu d'eau, le beau NEW-ENGLAND, capitaine Wanton, ayant son chargement en entier engagé. Pour passage, s'adresser à BAILEY & ABBOTT,
15 nov 14, rue Bienville.

POUR MARSEILLE.—Pour passage seulement) Le bon brick bon marcheur Cyrus, capitaine Soulé, ayant son chargement engagé, partira dans peu de jours. Pour passage s'adresser à L. H. GALE.
22 nov Rue St Charles No. 16

Pour Liverpool—Le beau navire A 1. MANCHESTER, de marche supérieure, commandé par le capitaine James Putten, a besoin de 200 balles de coton pour compléter son chargement. Pour fret desquelles ou pour passage, ayant de beaux emménagements s'adresser à BAILEY & ABBOTT, 14, rue Bienville.
7 nov

POUR LIVERPOOL.
Le beau navire de 1ère classe **Benjamin Morgan**, capitaine Tubbs Pour fret s'adresser à SAM. THOMPSON & Co.
Rue du Camp. No. 55

Pour Liverpool—Le A1 navire MERSEY, capitaine Webb, est maintenant en déchargement et il sera expédié sous délai. Pour passage seulement, s'adresser à L H GALE,
6 déc No. 93, rue de la Commune.

Pour Liverpool—Le A1 fin voilier navire HERCULES, capitaine Marks, demande 150 balles pour compléter son chargement. Pour fret ou passage ayant de beaux emménagements s'adresser à BAILEY & ABBOTT,
6 déc rue Bienville, no 14.

POUR LE HAVRE.—passage seulement—le navire **Comberland**, coté A. I. capitaine Hasty, partira vers la fin de ce mois. Pour passage seulement s'adresser au capitaine à bord ou à R. A. LEFEBVRE.
22 nov Rue Toulouse No 10

POUR LE HAVRE.—Le bon brick **Horace**, capitaine Foss, manque 200 balles pour compléter son chargement, pour le fret ou passage s'adresser à L. H. GALE,
22 nov Rue St. Charles No. 16.

POUR LE HAVRE.—Le beau navire le Globe, capitaine Porter, demande 250 balles pour compléter son chargement. Pour passage, s'adresser à L. H. GALE.
Rue St. Charles No 16.

POUR LE HAVRE.—Le navire A, 1 OLYMPIA, capitaine Stugs, ayant son chargement engagé, partira sans délai pour le port. Pour fret ou passage ayant de beaux emménagements, s'adresser à BAILEY & ABBOTT,
26 nov No. 14 rue Bienville.

POUR LE HAVRE—Le A 1, navire CALEDONIA, peut prendre environ 300 balles de coton pour compléter son chargement. Pour fret ou passage, ayant de beaux emménagements, s'adresser à BAILEY & ABBOTT,
15 nov rue Bienville, No. 14.

POUR LE HAVRE—(Passage seulement.—Le navire A 1, fin voilier et tirant peu d'eau, le beau NEW-ENGLAND, capitaine Wanton, ayant son chargement en entier engagé. Pour passage, s'adresser à BAILEY & ABBOTT,
15 nov 14, rue Bienville.

POUR MARSEILLE.—Pour passage seulement) Le bon brick bon marcheur Cyrus, capitaine Soulé, ayant son chargement engagé, partira dans peu de jours. Pour passage s'adresser à L. H. GALE.
22 nov Rue St Charles No. 16

Pour Liverpool—Le beau navire A 1. MANCHESTER, de marche supérieure, commandé par le capitaine James Putten, a besoin de 200 balles de coton pour compléter son chargement. Pour fret desquelles ou pour passage, ayant de beaux emménagements s'adresser à BAILEY & ABBOTT, 14, rue Bienville.
7 nov

POUR LIVERPOOL.
Le beau navire de 1ère classe **Benjamin Morgan**, capitaine Tubbs Pour fret s'adresser à SAM. THOMPSON & Co.
Rue du Camp. No. 55

Pour Liverpool—Le A1 navire MERSEY, capitaine Webb, est maintenant en déchargement et il sera expédié sous délai. Pour passage seulement, s'adresser à L H GALE,
6 déc No. 93, rue de la Commune.

Pour Liverpool—Le A1 fin voilier navire HERCULES, capitaine Marks, demande 150 balles pour compléter son chargement. Pour fret ou passage ayant de beaux emménagements s'adresser à BAILEY & ABBOTT,
6 déc rue Bienville, no 14.

POUR LIVERPOOL—Le navire fin voilier A. 1. **Franklin**, capt Jordan, peut prendre 250 balles de coton. Pour fret ou passage, s'adresser à 1er dec L H GALE,

Pour le Port du Mexique.

POUR TAMPICO—La goelette, fine swiftbrick SONITA, maîtresse Thompson, partira positivement jeudi, 8 du courant. Pour passage seulement, ayant de beaux emménagements, s'adresser à bord, ou à J. ROBERT & Co,
7 déc 47, rue Bienville.

Pour Veracruz et Brazoria—La belle goélette fine marcheuse *Colonel Fannin*, ayant la plus grande partie de son chargement engagée, sera expédiée sans délai. Pour reste du fret ou passage s'adresser à bord vis à vis la Place ou à JOHN CROSBY, 38 rue du Camp.
28 nov

POUR GALVESTON, TEXAS.
La goélette KOSCIOUSKI, Capt. Burns, ayant 3 tiers de son chargement engagé, sera expédié sans délai. Pour fret ou passage s'adresser à bord vis à vis la Place d'armes, ou à JAMES REED & CO
19 nov Rue Royale, no 35,

POUR MATANZAS—Le brick bon marcheur OTRANTO, capitaine Lander, ayant son chargement engagé, sera expédié sans délai. Pour passage seulement, au pont et dessus, ou la Havane, s'adresser au capitaine à bord, ou à
19 nov R. GRONING & Co

Pour la Havane—La belle goélette fine marcheuse LOVELY KESIA, capitaine M'Williams, sera expédiée sous peu pour le port ci-dessus. Pour fret ou passage s'adresser au capitaine à bord ou à
29 nov R GRONING & Co.

Vendre. Louer ou Frêter.

A FRETER—La belle goélette fine marchause **Enterprise**, capt Miller, est prête à recevoir du frêt, et peut prendre l'encombrement de 1000 barils. Pour conditions, s'adresser à LEVI H GALE,
1er dec 93, rue Commune

DEMANDE.—Une goélette d'apeupres 400 barrils, tirant peu deau, pouvant entrer dans la Baie de Mexico. S'adresser à JAMES REED & Co.
26 nov Rue Royale No. 35.

A Frêter pour Barcelonne ou tout autre port d'Espagne la barque espagnole **Santuzzana**, capit. Arrarte, du port de 300 tonneaux. S'adresser à A. M. MIRANDA & Co.
24 nov—8

A Frêter pour la Havane ou le Mexque, le brick **Vizcayna**, capt. Torres, du port de 1000 barils. S'adresser à A. M. MIRANDA & Co.
24 nov—8

POUR FRET OU PASSAGE.—Un navire A. I. pouvant porter 1,200 balles de coton est maintenant prêt à recevoir un chargement; pour fret s'adresser à JAMES REED & Co.
26 nov Rue Royale No. 35.

A FRETER.
La polacre autrichienne Verzoso, du port de 234 tonneaux, capitaine D. L. Morien, prendra un fret pour Trieste, Barcelone, Marseille, ou tout autre port de la Méditerranée. S'adresser au capitaine à bord ou à VIDAL & LONGIS,
oct 25 65, rue St. Louis.

A VENDRE—Le beau brick de guerre LATONA, construit à Philadelphie, du port de 353 3/95 tonneaux, il a un grand pont et il est percé pour 20 canons, il se trouve à bord 4 pièces de 18; il est bien jouni sous tous les rapports, et il a été dernièrement doublé en cuivre. C'est un bâtiment de mer et bon marcheur. Il doit arriver de la Havane vers le 15 courant. Pour plus amples détails, s'adresser à R. GRONING & Co.
2 déc

A Vendre—La goélette **Helen**, de 98 tonneaux ou 900 barils, tirant peu d'eau, et propre aux voyages de la baie; elle a été entièrement reparée à neuf, a deux cables en fer, et une voilure neuve, et peut être mise à la mer de suite avec peu de dépense. S'adresser à HARROD & QUARLES,
8 nov 24, rue de la Douane.

Paquebots pour Savannah—*Ligne Commerciale.*

Brick **Kentucky**, capitaine PAINE.
Goël. **Tantivy**, capitaine J. PRICHER.
Brick ——
Les batiments ci-dessus sont de la première classe, les capitaines sont tous des hommes experimentés.

Le public peut se fier sur toute ponctualité dans le départ &c.

Pour fret ou passage, ayant de bons emménagements, s'adresser à L. D. C. WOOD,
16 nov 22, rue Poydras.

☞ Le brick **Otranto**, commencera a décharger aujourd'hui, vis à vis le no. 98. Les consignataires sont invités à venir recevoir leurs marchandises.
18 nov R. GRONING & Co.

Compagnie de Navigation de l'Océan, par le moyen de la vapeur.

LES soussignés, nommés commissaires à l'Assemblée des Négocians et citoyens de la Nouvelle Orléans, qui a eu lieu à la Bourse des Négocians, dans la soirée du premier courant, conformément à une résolution adoptée à ladite assemblée, donnent présentement

AVIS AU PURLIC

que les livres de souscription, pour cinq mille actions de cent piastres chacune, seront ouverts aujourd'hui et continueront à l'être tous les jours jusqu'au 15 du courant, depuis neuf heures du matin jusqu'à 2 heures de l'après midi, au Bureau de la Compagnie d'Assurance de l'Océan, dans la rue de l'Exchange, la porte après la poste. Dans le cas où il serait souscrit au-dessus de cinq mille actions, les souscriptions seront réduites proportionnellement sur ceux qui auront souscrit pour les plus fortes sommes.

Il est généralement désiré que les actions soient distribuées en petites quantités parmi toutes les classes des habitans de l'Etat et de la ville, afin que chacun puisse jouir d'un intérêt particulier dans le grand projet de cette compagnie d'établir une communication par le moyen de la vapeur, avec Cuba, Mexico et la Mobile, et principalement dans l'achat immédiat d'un choix de navires de première classe comme paquebots pour le Havre et Liverpool. Une piastre par chaque action sera exigée; aucun autre paiement ne sera demandé avant que l'acte d'incorporation ait été obtenu, et que la compagnie aura été assurée de la souscription de l'Etat et des conseils municipaux, résultats qui seront communiqués devant une assemblée des actionnaires qui sera convoquée à cet effet; et s'il est satisfaisant pour eux, alors une élection de directeurs sera immédiatement fait par les actionnaires, afin que la Compagnie commence de suite ses opérations.

Comme il est spécifié par la loi des revenus des E. Unis que nul autre que les citoyens peuvent être intéressés dans les navires sous pavillon américain; il est bien entendu que personne autre que les citoyens des Etats Unis n'auront le droit de devenir actionnaires.

R O Pritchard,	H F McKenne,
Cuthbert Bullitt,	Jules Leblanc,
Thos Barrett,	Theo Nicolet,
James Currell,	J M Lapeyre,
W L Hodge,	H Gally,
J H Caldwell,	P J Tricou,
S W Oakey,	A Fisk,
Glandy Burke,	Félix Labatut,
H C Cammack,	Joakin Kohn,
Fred Fray,	J A Barelli.

5 dec—[illegible]

AVIS.

Compagnie de Banque et Chemin de Fer d'Atchafalaya—N. Orléans, 2 Déc. 1836.

LES actionnaires au fond capital de cette compagnie sont prévenus que le neuvième versement de 25 par action sera dû et payable au bureau de la Banque, rue du Camp, no. 39, lundi 5 Décembre prochain. Les livres de transfert seront fermés jusqu'au 9 courant.
2 déc ROBT. G. DIXON, caissier.

Banque de Carrollton.

UN receveur pour cette institution sera nommé vendredi, 9 du courant. Les applications devront être faites avant ce jour.
1 déc JOHN NICHOLSON, caissier.

Banque de Carrollton.

UNE élection de douze Directeurs pour cette Institution aura lieu au bureau de la Banque, encoignure des rues Saint Charles et Canal, le 1er. lundi de janvier 1837, étant le 2me jour de ce mois, entre 10 heures du matin et 2 heures de l'après midi.
1 déc JOHN NICHOLSON, caissier.

Compagnie de la Banque du Gaz,
29 novembre 1836.

UNE élection de 11 directeurs aura lieu conformément à la 7ème section de la charte, lundi, 2 de janvier prochain, à la maison de Banque, depuis 10 heures du matin jusqu'à 2 heures de l'après midi.
30 nov J W HOUSTON, caissier.

Banque de Commerce,
Nlle Orléans, 28 novembre 1836.

TRAITES à vue sur New York, à vendre à cette institution
29 nov ED. DUPLESSIS, caissier.

HYDRAULICS—Le public est informé que l'on peut se procurer de l'eau dans les maisons situées sur les rues où les tuyaux de la Compagnie sont placés en, s'adressant par écrit à la Banque de Commerce. 3 nov

THOMAS FELLOWS,
COURTIER DE CHANGE;
RUE DU CAMP, No. 3.

Achete et vend des Lettres de Change, Billets, Actions des banques et des autres institutions, Billets de banque sans cours, Doublons, Souverains, et autres monnaies en or, le tout à des conditions très raisonnables

BUREAU DE CHANGE DE
J. D. BEERS, I. R. ST. JOHN & Co.
RUE DE CHARTRES No. 60.

CHECKS à vue, courte vue, et à terme, sur

New-York,	Augusta, Ga.
Philadelphie,	Savannah do.
Fayetteville, N. C.	Macon, do.
Charleston, S. C.	Mobile.

Billets de banque du Mississipi, de l'Alabama, et bil tes sans cours, monnaies en or et en argent, y sont achetés.—Doublons, Souverains, et autres monnaies en or, à vendre. idos 6

SANGSUES.

AVIS—Le soussigné tient constamment un assortiment de Sangsues de la première qualité, qu'il va lui-même.
2 sept—6 E. B. DONNELLY,
rue Bourbon, No.5

CAPT. FESSARD, ouvrira incessamment à son domicile, rue Bourbon, No. 185, près de la rue St. Pierre, un cours pratique, de tenue de livres en parties doubles, de 6 à 8 heures du soir.

Il donne aussi des leçons en ville, et il peut encore tenir quelques jeux de livres. dec—6

Succession de G. A. Contasti.

LES personnes qui ont des réclamations à faire contre la dite succession de feu G. A. Contasti, des Natchitoches, voudront bien présenter leur demandes duement assermentés à M.
AMBROISE SOMPEYRAC,
30 nov—10 aux Natchitoches, agent des héritiers.

J & L GIRARD,

ONT transporté leur magasin de la rue St. Louis au no 6, rue Conti. 25 nov...6

CONSEIL DE LA PREMIÈRE MUNICIPALITE.

Séance du 11 Novembre 1836.

Ordonnance pour la meilleure organisation de la police dans la 1ère. municipalité de la ville de la Nouvelle Orléans.

Le conseil arrête ce qui suit:

ART. 1er. Tout individu, propriétaire et demeurant dans les limites de la 1re. municipalité, qui aura à se plaindre de la conduite de tout officier, commissaire, de police préposé, garde ou autre employé quelconque maintenant au service de dite grade de la 1ère. municipalité, ou qui pourrait dans la suite accepter un emploi de cette municipalité, pour cause de refus ou de négligence de sa part dans l'exercice des devoirs qui lui sont imposés, en vertu des ordonnances, ou qui pourront dans la suite lui être imposés, devra s'adresser au Recorder de la 1ère. municipalité, et lui exposer les motifs de son grief, ainsi que le refus qu'aura fait, ou la négligence qu'aura mise l'officier, commissaire de police préposé, garde, ou autre employé de la 1ère. municipalité, à remplir strictement ses devoirs.

Art. 2. Le Recorder est et demeure requis de prendre connaissance immédiatement de la nature de la plainte ainsi portée devant lui, et de faire comparaître devant son tribunal, tout officier, commissaire de police, préposé, garde ou autre employé de la 1ère. municipalité, dont on aura à se plaindre pour cause de refus ou négligence dans l'exécution des devoirs qui lui sont imposés; et dans le cas qu'il trouverait la plainte bien fondée, le Recorder est et demeure autorisé à condamner le dit officier, commissaire de police etc. à une amende qui ne sera pas moindre de cinq piastres et qui n'excédera pas cent piastres.

Art. 3. Le Recorder est et demeure autorisé à faire remettre immédiatement au trésorier de cette municipalité, une copie du jugement spécifiant la somme pour laquelle le dit officier, etc. aura été condamné, et il sera du devoir du trésorier de retenir sur les appointemens de tout employé de la municipalité aura été condamné.

Art. 4. Le Recorder est et demeure invité à faire savoir à ce conseil les noms des employés de la 1ère. Municipalité qui auront été condamnés par lui.

PAUL BERTUS, Recorder.

Approuvé le 14 Novembre 1836.
(Signé) D. PRIEUR, Maire.
Pour copie conforme,
THEARD Jr., Secrétaire.
25 nov

MAIRIE DE LA NOUVELLE ORLEANS.
Conseil de la 1ère. Municipalité.

Séance extraordinaire de Mardi, 22 Novembre 1836.

Résolu que le maire est et demeure autorisé à faire annoncer dans deux des gazettes qui se publient dans la 1ère municipalité en anglais et en français, conformement à la loi, que l'intention du conseil de la 1ère municipalité est de prendre les mesures indiquées par la loi pour opérer l'ouverture de la rue Esplanade jusqu'au bayou St Jean.

Il est de plus resolu que le voyer de la 1ère municipalité est et demeure requis de fournir au maire et à l'avocat de la 1ère municipalité une liste descriptive des terrains que la ligne tracée pour l'ouverture de la rue Esplanade doit traverser, avec le nom des propriétaires, autant qu'il pourra les connaître.

(Signé) PAUL BERTUS, recorder.
Approuvé le 24 novembre 1836.
(Signé) D. PRIEUR, maire.
Pour copie conforme,
THEARD, Jr. secrétaire.

Conformément à la résolution ci-dessus, et vu la section 9 de la loi du 3 avril 1832, d'après laquelle toutes les fois que le conseil de ville sera d'opinion qu'il est nécessaire ou avantageux pour la salubrité ou le commodité publique d'ouvrir, tracer ou pratiquer aucune rue ou place publique dans aucune section de la ville, ou d'élargir &c ou en aucune manière améliorer aucune desdites rues ou places, le maire et le conseil de ville auront le droit à faire ouvrir, élargir ou améliorer telle rue ou place, &c," avis est donné que la rue de l'Esplanade sera prolongée, en ligne droite, depuis la rue des Remparts jusqu'au bayou St. Jean, en traversant les propriétés dont les possesseurs sont ci-après nommés, quand les formalités voulues par la loi auront été dument remplies.

Les terrains et autres propriétés à travers lesquels doit passer le prolongement de la rue de l'Esplanade appartiennent aux personnes dont les noms suivent: J. Mager, —Boisdoré, J. Doudit, J. B. Planche, M. L. Dauphin, fils, veuve Castanedo, L. Moreau, H. Acelier, Alexandre Milne, Marie Thérèse Lebreton, fils, Coquet, Jh Barthe, Dulcide Baran, Theresa Clark, Louis Bringier, nos 20 et 21 du bourg Pontchartrain, (propriétaires inconnus), Félix Lebreton, Henry Druz, Jh Clare, Bissonnet, Félix Percy, Etc. Blanc, Albain Michel, F. Frey et —Renes.

D. PRIEUR, maire.
1er décembre 1836. —20,tj

Mairie de la Nouvelle-Orléans.

LE prix de la farine fraiche est aujourd'hui [illegible] piastres par baril; d'après le tarif [illegible] donneront, pendant la semaine prochaine [illegible] un escalin. Les pains de trois pour un [illegible] ront 25 pour cent en sus.

5 dec D. PRIEUR, maire.

DÉPARTEMENT DE LA TRESORERIE—Nlle Orléans, 28 Novembre 1836.—Les contribuables de la paroisse d'Orléans qui doivent des taxes d'Etat pour l'année 1835, sont priés d'en avancer le payer d'ici au 15 décembre prochain, faute de quoi, les comptes seront remis au shérif conformément à la loi.
F. GARDERE,
23 nov—7, 3ps Trésorier de l'Etat

[illegible]OUSE[illegible]

Des Ecoles Gratuites.

Autorisée par un acte de la Législature de la Louisiane,
Au profit de la Société des Ecoles de Ouachita,
APPROUVÉ LE 21 MARS 1823.

Classe No. 2, pour 1836,
Sera tirée à la Nouvelle-Orléans, Mercredi 14 décembre 1836.

75 numéros: 12 numéros tirés.

CETTE loterie est formée d'après la combinaison ternaire de 75 numéros de 1 à 75 inclusivement; chaque numéro sera inscrit sur un bulletin, et déposé dans une roue au lieu et au moment du tirage, et il en sera tiré douze au hazard, d'après lesquels les prix suivans seront distribués, conformément au programme imprimé, qui sera fourni avec les billets, savoir:

1	PRIX de	$12,000	1 PRIX de	$4000
1	"	3,000	1 "	2000
1	"	1,170	10 "	1000
20	"	500	25 "	300

Il y aura en outre 160 prix de 130 piastres; 126 de 80 piastres; 126 de 40 piastres; 126 de 20 piastres; 3780 de dix piastres et 23,436 de cinq piastres.

☞ Les billets sont seulement de **cinq piastres**, coupons en proportion; paquets de 25 billets 125 garantis devoir tirer $66, et pouvant tirer les **quatre plus hauts prix**.

Pour avoir des billets, s'adresser au Bureau du Commissaire, No. 37, à l'Arcade de Banks; au No. 37, rue Gravier, derrière l'imprimerie du Bulletin.
2 déc—6m A. K. MEAD, Directeur.

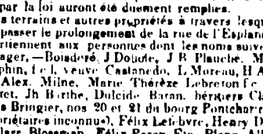

MADEMOISELLE DE CHANDIEU, Ex Institutrice d'un pensionnat, à Paris, depuis quelque tems à la Nouvelle Orléans, se propose de donner des leçons de langue française, d'arithmétique, de géographie, de piano, et de musique. Son ambition étant d'après l'approbation des mères de familles qui voudront bien l'honorer de leur confiance, elle fera tous ses efforts pour en rendre digne. S'adresser chez Mr. Even, rue Saint Louis, No. 150.
2 déc— 1m

DOCTEUR J. V. GOTTSCHALK, arrivé tout récemment de la Prusse, offre ses services au public comme chirurgien, médecin, oculiste et accoucheur.

Sa résidence, est rue Conti, entre Chartres et Le vée, au dessus du bureau de Mr. Wm. Boswell.
19 nov—2m

LATASTE & BRULATOUR offrent à vendre, en débarquement de la Cécile, de Nantes:
50 anieses fruits et conserves alimentaires de J. Colin,
20 barils vinaigre blanc,
200 paniers Guignolet,
10 paniers vin mousseux de Saumur,
En débarquement du Talma, venant de Bordeaux.
400 caisses fruits à l'eau de vie,
120 caisses do en paubans et bouteilles,
100 barriques vins rouges fine,
80 petits tierçons vin blanc,
700 caisses vin rouge,
150 caisses vin blanc Sauterne et Barsac,
40 barils vinaigre,
150 caisses liqueurs surfines,
10 pipes eau de vie, } de la marque J J Dup
10 tierçons eau de vie, }
70 paniers Champagne,
200 paniers anisette en 4 bouteuits,
5 caisses eau de vie d'Andaye,
50 caisses pruneaux secs,
500 fromages, croute rouge, dite tête de mort,
5 caisses fruits cristalisés,
12 dames-jeanne dragées,
40 do brides,
2 barils Emery,
11 manteaux de cheminée en marbre,
1 caisse limes d'Allemagne,
1 do graines de jardinage.
2 barils légumes secs,
1 caisse filets de chasse,
1 caisse mouchoirs batiste,
85 douzaines de Gants,
1 caisses parfumerie,
50 douzaines Eau de Cologne, 6 dec—10

LILLY & FERGUSON,—Peintre de Maison, et décorateurs; No. 76 rue de la Douane, sont prêts d'exécuter tous les ordres qui pourront leur être donnés, ils osent espérer que les soins qu'il porteront dans la prompte exécution de leurs devoirs, leur mériteront le patronage du public.

N. B. Peintures, Huile et vitres à vendre.

SIGNOR E. KRAKAMP, Professeur de Flute, élève du conservatoire et primo flauto à San Carlo, Naples, étant engagé au Théâtre St Charles de cette ville, donnera des leçons de cet instrument. Pour ses conditions, s'adresser rue Gravier, No 119.
2 nov—3m

Banque de Carrollton.

CETTE institution achète des traites françaises.
29 nov J NICHOLSON, caissier.

Marchandises de Laine—40 balles couvertures de différentes qualités, 5 balles flannelles assorties, 10 caisses cassinettes, 25 ditto kerseys, et autres marchandises de laine, en débarquement et à vendre à des conditions avantageuses, par ballots ou pièces.
6 dec ANDREWS & BROTHERS,
19, rue de Chartres

Saindoux—1000 barillets saindoux, en magasin et à vendre par LAYET & AMELUNG,
6 dec 17, rue de la Consume

Bottes—Ville Pore meuf, à vendre par
6 déc R. GRONING & Co.

Bottes—10 caisses Bottes fines, en peau de vache, à vendre par FROST & Co,
6 dec 8, rue de la Douane.

Ni le capitaine ni les consignataires de la barque David Ogden ne seront responsables d'aucunes dettes contractées par l'équipage dudit navire. 7 dec

VENTES
PAR LE REGISTER DES TESTAMENS.

SUCCESSION de Mathieu Petit—Vente par le Régister des Testamens—Le lundi neuf de janvier 1837, à midi, à la bourse, encoignure des rues Saint Louis et Chartres, en vertu d'un ordre de la Cour des Preuves, dans et pour la ville et paroisse de la Nouvelle Orléans, en date du 2 décembre 1836, j'exposerai en vente publique, à l'encan, pour compte de la succession de feu Mathieu Petit, décédée, l'esclave nommée Sophie, âgé d'environ soixante ans.

Conditions de la vente: comptant.
W. F. C. DUPLESSIS,
Register des Test.

N. B. L'acte de vente pardevant Louis T. Caire, not. pub. aux frais de l'acquéreur. L'esclave ne sera délivrée que lorsque les conditions de la vente auront été remplies. 6 dec

Succession de Arsene Pierre, f. c. l.

VENTE par le Régister des Testaments, Samedi le vingt-septième jour de décembre 1836, à dix heures du matin, dans la rue St Philippe, entre les rues St Claude et Tremé, il sera vendu à l'encan, en vertu d'un ordre, en date du neuf de Novembre, 1836, rendu par l'honorable Cour des Preuves dans et pour la Paroisse de la ville de la Nouvelle Orléans, Etat de la Louisiane, les effets mobiliers dépendant de la succession de feu François Perée, h. c. l. consistant en meubles meublans, des quelques hardes, livres, bijouterie un peu, et des outils des charpentiers, etc.

Conditions de la vente—comptant.
W. F. C. DUPLESSIS,
14 nov Register des Testaments.

SUCCESSION DE POREE, H. C. L.

COUR DES PREUVES.—Vente par le régister des testaments—En vertu d'un ordre de l'Honorable Cour des Preuves, dans et pour la paroisse et la ville de la Nouvelle Orléans, en date du neuf Novembre, 1836, j'exposerai en vente publique à l'encan, le vendredi, onzième jour du mois de Décembre, 1836, à midi, à la Bourse, encoignure des rues Chartres et St Louis, pour compte de la succession de feu François Porée, h. c. l., les esclaves ci-après décrits, savoir:

1o. Louise, négresse âgée d'environ vingt-six ans, un peu blanchisseuse, cuisinière et repasseuse et domestique de maison.

2o. Nancy, négresse âgée d'environ trente et un ans bonne blanchisseuse et passablement bonne repasseuse et ses enfans, nommés Daniel âgé d'environ neuf ou dix ans, Judith, négresse âgée d'environ quatre ans et un autre enfant à la mamelle âgé d'environ un mois. On ne connait aucun défaut à ces esclaves, mais on n'en garantit pas.

Conditions de la vente—Six et douze mois de crédit en billets endossés à satisfaction et portant hypothèque spéciale jusqu'à parfait paiement.
W. F. C. DUPLESSIS,
14 nov Régister des Testaments.

N. B. Les actes de vente seront passés pardevant Jules Mossy, notaire public, aux frais des Acquéreurs.

SUCCESSION DE ELLIOT.—Vente par le Register des Testamens—Lundi, le dix-neuvième jour de Décembre, 1836, à midi, en vertu d'un ordre des honorable Cour des Preuves dans et pour la paroisse et ville de la Nouvelle Orléans, en date du quatrième jour d'octobre, 1836, j'exposerai en vente publique à l'encan, à la Bourse, encoignure des rues St. Louis et Chartres, pour compte de la succession de feu George Elliot, la propriété ci-après décrite:

Trois certains Lots de Terre, situés au faubourg Franklin de cette ville, ensemble sous les numéros "Sept," "Huit," et "Onze" dans les et No Cinquante-neuf," sur un plan particulier dudit lot, dressé par Joseph Pilié, voyer de la ville, en octobre pour l'année 1834, et annexé pour reconnaître un acte passé pardevant Theodore Seghers, notaire public, dans cette ville, le dix-huitième jour de décembre dix-huit cent trente quatre: ledit lot No "Cinquante neuf est borné par la Promenade des Deux Frères, et les rues Marigny, Morales et Montreuil. Lot No "Sept" mesure trente pieds deux pouces de face à la rue Marigny, sur une profondeur de cent vingt pieds. Ledit No. "Huit" est contigu à cel